



# Compte à terme

**Investissez dans un produit simple**

**Droit au remboursement de votre capital à l'échéance du placement**

**Rendement connu au préalable**

## Vous recherchez un investissement :

- Dans un produit simple qui, outre la certitude de récupérer votre capital investi à l'échéance finale (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur), vous offre aussi des intérêts.
- Où le taux est fixé au moment de l'investissement et ne change plus par la suite.
- Où vous pouvez choisir vous-même la durée qui vous convient le plus.

## Mais...

- Vous ne pouvez pas profiter de hausses de taux éventuelles au cours de la durée de votre placement, vu que le taux est fixé au préalable pour toute la durée.
- Votre capital investi est en principe bloqué jusqu'à l'échéance finale.

## Catégorie de produit

**Comfort** 

Vous trouverez de plus amples informations sur [Catégories de produits transparentes – Belfius](#).

## Type de placements sur comptes à terme

Il existe différents types de placements sur comptes à terme :

- En Euro ou en Devise

## Description

Le Compte à terme, produit commercialisé par Belfius Banque, est soumis au droit belge (État d'origine : Belgique).

Un compte à terme est un compte sur lequel vous placez une ou plusieurs fois, un certain montant pour une période déterminée (d'une semaine à 10 ans, en fonction de l'offre disponible). En retour, vous bénéficiez d'un intérêt au taux connu d'avance. En outre, vous récupérez intégralement votre capital à l'échéance (sauf en cas de faillite ou risque de faillite de la banque).

Dans le cadre d'un remplacement automatique, le capital choisi (et éventuellement aussi les intérêts) seront remplacés pour la durée choisie, au taux applicable au moment du remplacement.



## Investir

Vous pouvez faire un placement sur un compte à terme à tout moment, mais vous devez investir au minimum :

- **En euro** : à partir de 250 EUR
- **En Devise** : Dépend de la devise choisie

## Remboursement du placement à terme

À l'échéance finale, vous avez droit au remboursement de votre capital investi et des intérêts non encore perçus. En cas de sortie anticipée, vous pourriez ne pas récupérer l'intégralité du capital initial.

## Frais

**Frais d'entrée** – Il n'y a aucuns frais d'entrée.

**Frais en cas de retrait avant l'échéance** – Dans ce cas, les frais de sortie du placement à terme dépendent de la durée restante du placement et des taux de refinancement applicables à ce moment, augmentés d'un taux de pénalité de 0,75%.

## Fiscalité

Sur la base de la législation fiscale actuellement en vigueur, qui peut être sujette à modifications, les investisseurs privés soumis à l'impôt belge des personnes physiques sont soumis à un précompte mobilier libératoire de 30% sur les intérêts perçus. Certains investisseurs peuvent bénéficier d'une exemption sous certaines conditions.

## Risques

Si vous envisagez d'investir dans un compte à terme, sachez que les risques suivants y sont liés.

- **Risque de crédit** : En cas de faillite ou de restructuration imposée par l'autorité de supervision compétente pour éviter une faillite de l'établissement financier, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son investissement ou peut se voir imposer une diminution / conversion en actions de capital (Bail-in) du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier au-delà de 100.000 euros, montant qui tombe sous le mécanisme de protection des dépôts. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur ce système de protection sur le site internet [Fonds de garantie et Fonds de protection](#) | ([belgium.be](#)).
- **Risque d'inflation** : La hausse continue des prix pourrait faire perdre de la valeur à l'argent déposé.
- **Risque de change -pour les produits en devise uniquement** : risque lié à la devise (perte de change).

Vous trouverez de plus amples informations sur les divers risques sur [les risques propres aux investissements - Belfius](#).



## Documents

Avant d'investir, nous vous invitons à prendre connaissance, en plus de cette fiche produit, de [la fiche d'information sur la Protection des Dépôts](#).

Pour le Compte à terme, la loi ne prévoit pas de « document d'Informations clés pour l'épargnant ».

## Droit de rétractation

Si vous concluez ce **contrat à distance** (par exemple, en ligne ou par vidéo appel), vous pouvez le **rétracter** sans avoir à donner de raison. Cela signifie que nous annulerons le contrat.

### Dans quel délai ?

Vous avez **14 jours calendaires** pour exercer votre droit de rétractation. Ce délai commence le jour où vous avez conclu le contrat.

### Comment pouvez-vous vous rétracter ?

Avant la fin du délai de rétractation, vous allez :

- Dans **Belfius Mobile**, vers Paramètres > Rétracter ou résilier un produit ou service
- Dans **Belfius Direct Net**, vers Mes Services > Rétracter ou résilier un produit ou service

Nous vous envoyons ensuite un accusé de réception de votre demande de rétractation sur un support durable, avec mention du contenu, de la date et de l'heure de votre demande. Vous trouverez cette confirmation sous « Mes documents ».

Vous ne trouvez pas votre produit ou service ? Vous pouvez alors adresser votre demande de rétractation par écrit à votre [agence Belfius](#). Pour ce faire, veuillez remplir le [document suivant](#) et l'envoyer par lettre recommandée.

Par la présente, vous nous demandez expressément de commencer l'exécution de ce contrat pendant le délai de rétractation.

L'éventuel exercice de votre droit de rétractation vous replace dans la situation comme si aucun placement à terme n'avait eu lieu. Vous ne percevrez donc pas d'intérêts pour le placement à terme rétracté.

Vous reconnaissez que vous ne disposez plus d'un droit de rétractation si la durée de votre placement à terme est inférieure ou égale à 14 jours calendaires et que le contrat a déjà été entièrement exécuté avant que vous n'exerciez votre droit de rétractation.

### Que se passe-t-il après le délai de rétractation ?

Après l'expiration du délai de rétractation, vous pouvez procéder à un retrait anticipé d'un placement à terme. Comme expliqué sous la rubrique « Frais », un coût supplémentaire est facturé en cas de retrait avant l'échéance.



## Service Plaintes

Si vous avez une plainte, vous pouvez l'adresser en première instance à votre agence, à votre conseiller financier ou au service Gestion des plaintes (numéro de colis 7908), Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail: [complaints@belfius.be](mailto:complaints@belfius.be).

Vous n'êtes pas satisfait de la réponse ? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (numéro de colis 7913), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou envoyez un e-mail à [negotiation@belfius.be](mailto:negotiation@belfius.be).

Si vous ne trouvez pas immédiatement la solution auprès des services pré- cités, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles ([ombudsfin.be](http://ombudsfin.be)).

Pour introduire une plainte et en assurer une prise en charge plus rapide, veuillez utiliser le formulaire disponible sur le site web : <https://www.ombudsfin.be/fr/introduire-une-plainte>.

## Comment investir?



Sur rendez-vous en [agence](#)



Belfius Connect au 02 222 12 01 ou via « Contact » sur [belfius.be](http://belfius.be)

## Une Question?

Nous nous ferons un plaisir de vous aider via Belfius Connect au 02 222 12 02.

Conditions en vigueur au 01-06-2026. Ce document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissement.